

# LARVENOL 4GR

LARVICIDE EN GRANULÉS POUR LE  
TRAITEMENT DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE  
USAGE BIOCIDÉ UNIQUEMENT



## Formulation

**Substance active :** S-methoprene CAS n°65733-16-6  
**Concentration :** 0,421%  
**Forme :** Granulés  
Formule micro-encapsulée

## Usages

**N° d'AMM :** FR-2020-0006  
**Nom homologué :** LARVENOL 4GR  
**Détenteur :** LODI SAS  
**Usages :** Larvicide actif sur les larves de mouches et les vers à queue dans les bâtiments d'élevage.  
**Utilisateurs :** Professionnels

## Action

La substance active, le S-Methoprene, agit en tant que régulateur de croissance chez les insectes. Elle perturbe le cycle de développement et empêche les larves et les nymphes de devenir adulte, ce qui entraîne une nette diminution de la population.

## Dose d'emploi et application

Le produit s'applique à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments d'élevage à la dose de **30g/m<sup>2</sup>**. La persistance d'action est de 12 semaines si les instructions d'application sont respectées.

Renouveler le traitement toutes les 12 semaines.

Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.



Le produit doit être répandu uniformément sur la surface du fumier ou du lisier à la main, avec un verre doseur ou avec un dispositif approprié par exemple un applicateur de granulés portable, selon le protocole suivant :

### Porcheries, étables, nurseries (élevages porcins, ruminants, équins) :

- Sur caillebotis : appliquer le 3ème jour après l'introduction des animaux. Traiter la totalité de la surface de la fosse à lisier. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque élimination des déjections.

- Litière profonde : appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche de litière.

## Références et conditionnements

**Réf. I7085 :** Seau de 5 kg avec gobelet doseur inclus  
Palette de 80 seaux

**Réf. I7086 :** Seau de 20 kg avec gobelet doseur inclus  
Palette de 33 seaux

## Précautions d'utilisation

TP18. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement.

**Utiliser les biocides avec précautions.** Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur le site [www.lodi-elevage.fr](http://www.lodi-elevage.fr).

Le port de gants est recommandé. Se laver les mains après toute utilisation. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche. Respecter les doses, l'usage et les conditions d'emploi mentionnées sur l'emballage. Ne pas traiter les animaux. Ne pas traiter les mangeoires et les abreuvoirs.

### Fermes avicoles :

- Cages (en poules pondeuses) : traiter la litière accumulée (à chaque nouvelle couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages.

- Litière profonde : appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche de litière. Dans le cas de substrats très secs (litière de poules pondeuses, par exemple), l'effet du produit peut être plus lent.

L'ajout de 100 ml à 200 ml d'eau par mètre carré au substrat peut faciliter le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

- Fumier entreposé à l'extérieur : ne doit être traité que s'il est placé dans une fosse à lisier étanche, isolée et répondant aux autres exigences en matière de stockage sécurisé des excréments. Lors du traitement d'excréments stockés à l'extérieur, appliquer le produit à la dose de 30 g/m<sup>2</sup>. Arrêter de traiter les excréments avec le larvicide au moins deux mois avant de les épandre et traiter dans les champs.